

AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITÉ RELATIVES AU CAPITAL ET AUX VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE – UTILISATION DES AUTORISATIONS

Autorisations données au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 4 novembre 2019

| <u>N° de résolution</u> | <u>Nature de l'autorisation</u> | <u>Montant autorisé</u> | <u>Plafond global</u> | <u>Durée de l'autorisation</u> | <u>Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence</u> |
|--------------------------------|---|---|---|---------------------------------------|---|
| 15 | Autorisation au donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce (sous condition suspensive) | Prix d'achat maximal par action : 150% du premier cours coté de l'action sur le marché réglementé d'Euronext à Paris hors frais d'acquisition Montant cumulé des acquisitions : 250 millions d'euros Détenion maximum : 10% du capital social | Ce montant constitue un plafond maximal global affecté au programme de rachat d'actions. | 18 mois | Prix d'achat par action : 19,50€ Nombre total d'actions : 3.176.327 Montant cumulé des acquisitions : 61.938.376,50 € Détenion : 1,66% du capital social |
| 16 | Délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou de l'une de ses filiales avec | 20% du capital social + 300M€ en nominal de valeurs mobilières représentatives de titres de créance - Fixation d'un Plafond Global de 20% du capital social | Ce montant constitue un plafond global maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de | 12 mois | |

| <u>N° de résolution</u> | <u>Nature de l'autorisation</u> | <u>Montant autorisé</u> | <u>Plafond global</u> | <u>Durée de l'autorisation</u> | <u>Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence</u> |
|-------------------------|--|---|--|--------------------------------|--|
| | maintien du droit préférentiel de souscription (sous condition suspensive) | | cette délégation et de celles conférées en vertu des 17 ^{ème} , 18 ^{ème} , 19 ^{ème} , 20 ^{ème} , 22 ^{ème} , 23 ^{ème} , 25 ^{ème} et 26 ^{ème} résolutions. | | |
| 17 | Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou de l'une de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public (sous condition suspensive) | 10% du capital social + 300M€ en nominal de valeurs mobilières représentatives de titres de créance | Imputée sur le Plafond Global de la 16ème résolution. Les augmentations de capital réalisées dans le cadre des résolutions 18, 19, 20, 22, 23, 25 et 26 viennent s'imputer au plafond de 10% du capital social. | 12 mois | |

| <u>N° de résolution</u> | <u>Nature de l'autorisation</u> | <u>Montant autorisé</u> | <u>Plafond global</u> | <u>Durée de l'autorisation</u> | <u>Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence</u> |
|-------------------------|--|--|--|--------------------------------|--|
| 18 | Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou de l'une de ses filiales avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier (placement privé) (sous condition suspensive) | 10% du capital social + 300M€ en nominal de valeurs mobilières représentatives de titres de créance | Imputée sur le Plafond Global de la 16 ^{ème} résolution et sur le plafond de la 17 ^{ème} résolution | 12 mois | |
| 19 | Autorisation au conseil d'administration en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, à l'effet de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par | Relative aux 17 ^{ème} et 18 ^{ème} résolutions Dans la limite de 10% du capital social de la Société | Imputée sur le Plafond Global de la 16 ^{ème} résolution et sur les plafonds de la 17 ^{ème} et de la 18 ^{ème} résolution | 12 mois | |

| <u>N° de résolution</u> | <u>Nature de l'autorisation</u> | <u>Montant autorisé</u> | <u>Plafond global</u> | <u>Durée de l'autorisation</u> | <u>Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence</u> |
|-------------------------|---|--|--|--------------------------------|--|
| | l'assemblée générale, dans la limite de 10% du capital par an (sous condition suspensive) | | | | |
| 20 | Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (sous condition suspensive) | Limite prévue par la réglementation applicable (soit à ce jour 15% de l'émission initiale) | Plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée, ainsi que du Plafond Global fixé par la 16 ^{ème} résolution | 12 mois | |
| 21 | Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (sous condition suspensive) | Plafond fixé à la somme pouvant être légalement incorporée | Non imputée sur le Plafond Global de la 16 ^{ème} résolution | 12 mois | |

| <u>N° de résolution</u> | <u>Nature de l'autorisation</u> | <u>Montant autorisé</u> | <u>Plafond global</u> | <u>Durée de l'autorisation</u> | <u>Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence</u> |
|--------------------------------|---|---|---|---------------------------------------|---|
| 22 | Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (sous condition suspensive) | Dans la limite de 10% du capital social de la Société | Imputée sur le Plafond Global de la 16 ^{ème} résolution et de la 17 ^{ème} résolution au paragraphe 3a). | 12 mois | |
| 23 | Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en cas d'offre publique initiée par la Société (sous condition suspensive) | Dans la limite de 10% du capital social de la Société | Imputée sur le Plafond Global de la 16 ^{ème} résolution et sur le plafond de la 17 ^{ème} résolution | 12 mois | |

| <u>N° de résolution</u> | <u>Nature de l'autorisation</u> | <u>Montant autorisé</u> | <u>Plafond global</u> | <u>Durée de l'autorisation</u> | <u>Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence</u> |
|-------------------------|--|--|---|--------------------------------|--|
| 24 | Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou de ses filiales ou de certains d'entre eux, dont l'acquisition définitive est conditionnée à des conditions de performance, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription (sous condition suspensive) | Dans la limite de 0,6% du capital social de la Société | N/a | 38 mois | |
| 25 | Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de la Société et ses filiales ou de certains d'entre eux des options de | Dans la limite de 0,6% du capital social de la Société | Imputée sur le Plafond Global de la 16 ^{ème} résolution et sur le plafond de la 17 ^{ème} résolution | 12 mois | |

| <u>N° de résolution</u> | <u>Nature de l'autorisation</u> | <u>Montant autorisé</u> | <u>Plafond global</u> | <u>Durée de l'autorisation</u> | <u>Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence</u> |
|-------------------------|--|--|---|--------------------------------|--|
| | souscription d'actions ou d'achat d'actions emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions à émettre à raison de l'exercice des options de souscription (sous condition suspensive) | | | | |
| 26 | Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise, avec suppression du droit préférentiel à leur profit, en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail (sous condition suspensive) | Dans la limite de 1% du capital social de la Société | Imputée sur le Plafond Global de la 16 ^{ème} résolution et sur le plafond de la 17 ^{ème} résolution | 12 mois | |

| <u>N° de résolution</u> | <u>Nature de l'autorisation</u> | <u>Montant autorisé</u> | <u>Plafond global</u> | <u>Durée de l'autorisation</u> | <u>Utilisation de l'autorisation ou de la délégation de compétence</u> |
|--------------------------------|---|--|------------------------------|---------------------------------------|---|
| 27 | Autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions achetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce (sous condition suspensive) | Dans la limite de 10% du capital social par périodes de 24 mois. | N/A | 18 mois | |